

# BILAN DE LA COP 16 DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (DU 21/10 AU 01/11/2024)

- 1. Rappel du contexte et des enjeux
- 2. Principales annonces et engagements
- 3. Un bilan des négociations en demi-teinte
- Représentation des acteurs économiques

Annexe I – Cibles à horizon 2030 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

<u>Annexe II – Explication des enjeux</u>

## 1. Rappel du contexte et des enjeux

- ▶ La COP 15, qui s'est tenue à Montréal sous présidence chinoise en décembre 2022, a permis l'obtention du nouveau cadre mondial pour la biodiversité dit de Kunming-Montréal. Qualifié « d'accord historique » par l'ONU¹ et plusieurs Etats signataires, dont la France², certains le comparent également à l'Accord de Paris pour le climat, « une analogie tout à fait à propos » comme s'en réjouissait le ministre canadien de l'Environnement et du Changement climatique à l'issue de la COP 15³.
- Cet accord fait suite aux objectifs d'Aichi couvrant la période 2011-2020 et établit quatre objectifs à horizon 2050 et 23 cibles à horizon 2030, réparties en trois axes (cf\_Annexe I - Cibles à horizon 2030 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal):
  - Réduire les menaces sur la biodiversité (cibles 1 à 8) :
  - Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages (cibles 9 à 13);
  - Outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration (cibles 14 à 23).
- ▶ Après l'échec de l'atteinte de l'ensemble des objectifs d'Aichi⁴, imputable principalement à l'absence de cadre de suivi comme le rapportait Sylvie Lemmet, Ambassadrice déléguée à l'Environnement⁵, l'accord de Kunming-Montréal se distingue par trois avancées significatives :

## LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

#### CRÉÉE EN 1992 AU SOMMET DE LA TERRE DE RIO

Soit en même temps que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).





## LA CDB AUSSI A SON GIEC!

La CDB sappuie sur l'expertise de Ilntergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services pour ses travaux. Sa Secrétaire exécutive, Anne Larigauderie, est française.

#### 196 PARTIES À LA CONVENTION

LUE et l'ensemble des Etats membres des Nations Unies ont ratifié la convention, à l'exception des Etats-Unis et du Vatican.





#### LES COP BIODIVERSITE ONT LIEU TOUS LES DEUX ANS

Contrairement aux COP climat qui se tiennent tous les ans.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L. Radisson, Actu Environnement, 6 décembre 2022, Interview de Sylvie Lemmet, « COP 15 : l'objectif est d'arrêter et d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici à 2030 » : lien



<sup>1</sup> Nations Unies, « La COP15 se termine par un accord « historique » visant à protéger un tiers de la biodiversité mondiale » : lien

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Guerric Poncet, Le Point, 24 décembre 2022 « Christophe Béchu : « La biodiversité n'est plus l'angle mort de l'écologie » : lien

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Muryel Jacque, Les Echos, 19 décembre 2022, « A la COP 15, un accord marquant pour enrayer la crise de la biodiversité » : <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L. Radisson, Actu Environnement, 15 septembre 2020, « Biodiversité : aucun des vingt objectifs d'Aichi n'est atteint » : lien

- Des objectifs et cibles chiffrés sur des engagements importants ;
- Une mobilisation de ressources financières pour le mettre en œuvre ;
- Un processus et des indicateurs de suivi régulier des engagements.
- ▶ La COP 16, qui s'est tenue à Cali en Colombie du 21 octobre au 1er novembre 2024, était avant tout une COP de mise en œuvre concrète et opérationnelle du nouveau cadre mondial articulée autour de plusieurs enjeux (cf Annexe II Explication des enjeux) :
  - L'évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration des cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité des Parties conformément au cadre mondial :
  - La mobilisation des ressources et mécanisme de financement :
  - L'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ;
  - La finalisation des mécanismes de planification, de suivi, d'établissements de rapports et d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre mondial.

## 2. Principales annonces et engagements

- ▶ Lancement du G9 de l'Amazonie autochtone, réunissant les peuples du Brésil, de la Colombie, du Pérou, de la Bolivie, de l'Equateur, du Venezuela, du Guyana, de la Guyane française et du Suriname afin d'avoir « une voix unifiée pour influencer les décisions mondiales »<sup>6</sup>.
- ▶ Lancement officiel par le ministre des Affaires étrangères de la Colombie de la Coalition pour la Paix avec la Nature lors du segment de haut niveau. Cette coalition est « un appel à l'action pour intensifier les efforts et les engagements nationaux et internationaux afin de construire une relation équilibrée et harmonieuse avec la nature, garantissant une durabilité accrue par la protection, la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité mondiale » Cet appel peut être rejoint par les Etats, les organisations et les citoyens du monde entier depuis la plateforme Avaaz, cumulant au 3 novembre plus de 128 000 signatures. Ce mouvement restera ouvert pendant deux ans, la durée du mandat de la Colombie à la présidence de la COP qui prendra fin à la COP 17.
- ▶ Lancement par le Gouvernement colombien et le secteur privé du premier « bon de biodiversité » en Colombie pour 50 millions de dollars, le premier en Colombie, le deuxième dans le monde. Cet instrument financier, imaginé par la banque Davivienda et officialisé par la signature d'un accord avec la Société Financière Internationale, fait partie d'un travail collaboratif entre le gouvernement colombien et le secteur privé pour exécuter des projets de protection de la biodiversité du pays. L'émission d'une durée de quatre ans a pour objectif de mobiliser des ressources pour des projets de conservation, de gestion et d'exploitation durable des forêts naturelles via des pratiques de restauration des sols dégradés, la mise en place de systèmes de traitement des eaux usées, des initiatives de conservation et de restauration des zones humides et aires marines...<sup>8</sup>
- ▶ Huit pays promettent des contributions à hauteur de 163 millions de dollars au Fonds du cadre mondial pour la biodiversité, portant à 400 millions de dollars la dotation totale du fonds. Ces pays sont le Royaume-Uni (58,4 M\$)<sup>9</sup>, l'Allemagne (54,1 M\$), le Danemark (14,5 M\$), la Norvège (13,7 M\$), la Nouvelle-Zélande (12 M\$), la France (5,4 M\$), l'Autriche (3,2 M\$) et le Québec (1,4 M\$). Ce fonds, lancé en août 2023, avait déjà été abondé par le Canada (147 M\$), le Japon, le Luxembourg et l'Espagne.

<u>Focus – Les engagements financiers internationaux de la France en faveur de la biodiversité</u>

Lors du *One Planet Summit* de 2021, la France avait pris deux engagements qui ont été atteints avec deux ans d'avance :

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le Royaume-Uni avait déjà versé 13 M\$ à l'occasion du lancement du fonds.



<sup>6</sup> AFP/France 24, 2 novembre 2024 « COP 16 : les peuples autochtones obtiennent un statut renforcé dans les COP biodiversité » : lien

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Déclaration de la Coalition mondial pour la Paix avec la Nature : un appel à la Vie : <u>lien</u>

<sup>8</sup> Site de la COP 16, « COP16 : Lancement du premier bon de biodiversité en Colombie pour 50 millions de dollars » : lien

- Fournir un milliard d'euros par an au financement de la biodiversité d'ici 2025;
- 30% des financements de l'Agence française du développement (AFD) en faveur du climat auront un impact positif sur la biodiversité.

En 2023, les financements de l'AFD en faveur de la biodiversité avaient déjà atteint 1,1 milliard d'euros et 37% de ses financements en faveur du climat avaient également des retombées positives sur la biodiversité.

La France a également enregistré une contribution record de 300 M€ au Fonds mondial pour l'environnement pour sa huitième période de reconstitution en juin 2022 (soit une hausse de 40% par rapport à son engagement précédent)¹0.

- ▶ Le Gabon, la France et plusieurs partenaires internationaux annoncent un partenariat de 60 M\$ pour soutenir l'ambition du Gabon en faveur de la conservation de la biodiversité et du climat. Ce Country Package soutiendra le Gabon dans la mise en œuvre de l'objectif de protéger 30% de ses terres, de ses eaux douces et de ses espaces maritimes, dans sa gestion durable des forêts et la mise en place de chaînes de valeur durables, dans le renforcement des dispositifs de coopération scientifique et de capacités des institutions de recherche gabonaises et dans la lutte contre la criminalité environnementale¹¹¹.
- ▶ Une délégation du Comité des régions (CoR) de l'UE¹² a fait le déplacement pour représenter les villes et régions de l'UE et a présenté une nouvelle étude axée sur les efforts déployés par les collectivités locales et régionales en matière de biodiversité (10 études de cas de villes et régions de l'UE) soulignant l'importance des villes et régions dans la conservation de la biodiversité et les principaux défis¹³.
- Sur le pavillon de l'UE, qui a accueilli une soixantaine de side-events sur les deux semaines, a été lancée officiellement la publication de la Commission « <u>Bridging continents Exploring the state-of-play of nature-based solutions in the EU and LAC: building a foundation for collaboration</u> ». Celle-ci offre un aperçu du paysage actuel des solutions fondées sur la nature dans l'UE et en Amérique latine/Caraïbes et propose des voies pour approfondir la coopération bi-régionale à travers le partage des connaissances, l'alignement des politiques et l'action commune.
- ▶ L'International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB), initiative franco-britannique, a présenté le 28 octobre son Cadre pour les marchés de crédits biodiversité à haute intégrité. Lancé en juin 2023 à Paris à l'occasion du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, ce panel co-présidé par Sylvie Goulard et Dame Amelia Fawcett travaille à un triple objectif : (i) canaliser des fonds pour la préservation de la biodiversité, (ii) inciter les acteurs privés à adopter des comportements bénéfiques pour la nature, (iii) garantir des revenus équitables à ceux qui, sur le terrain, entretiennent et font vivre la biodiversité ¹⁴. Ce cadre établit vingt et un principes concernant la vérification des résultats pour la nature (cycle de vie, critères, validation), l'équité et la justice pour les populations (droits, inclusion et rétributions) et la gouvernance des marchés (transparence, responsabilité).
- ▶ Un groupe de onze ONG a profité de la COP16 pour déposer une plainte auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour dénoncer son soutien à la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). La TNFD, initiative privée internationale volontaire, est à l'origine d'un des principaux cadres de reporting mondial en matière de biodiversité et d'écosystèmes. En tant que l'un des quatre cofondateurs et important bailleur de fonds de la TNFD, le PNUE a selon les ONG « enfreint plusieurs de ses propres politiques [...] et n'a pas respecté les principes de bonne gouvernance, les cadres internationaux des droits de l'homme,

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> IAPB, 28 octobre 2024, Communiqué de presse « L'IAPB lance son cadre pour les marchés de crédits biodiversité à haute intégrité lors de la COP16 » : lien



3

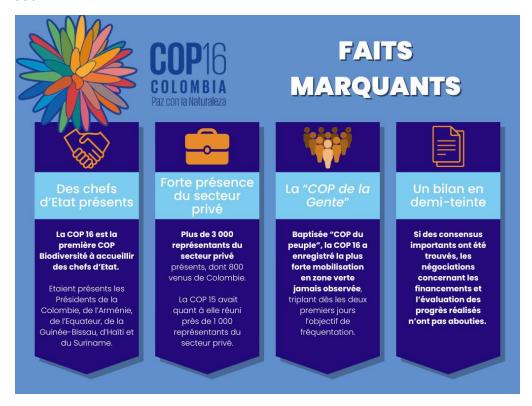
<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Communiqué de presse : <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Communiqué de presse : <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Délégation composée de Roby Biwer (LU/PSE), membre du conseil municipal de Bettembourg et rapporteur de l'avis sur la loi pour la restauration de la nature, et de Rostislav Trnka (SK/PSE), président de la région autonome de Kosic.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Site du Comité européen des régions, « COP16 sur la biodiversité : une nouvelle étude souligne les efforts déployés par les régions et les villes pour enrayer la perte de biodiversité » : <u>lien</u>

les droits des défenseurs de l'environnement, l'équité de genre et les droits d'accès à l'information »15.



## 3. Un bilan des négociations en demi-teinte

- Le segment de haut niveau, qui s'est ouvert lors de la deuxième semaine des négociations, a réuni à son ouverture Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, six chefs d'Etat, cinq ministres des affaires étrangères, cent-quatorze ministres, trente-trois vice-ministres, vingt-quatre représentants de haut niveau et quatre-vingt-une organisations et ONG.
- Les négociations ont pris fin le samedi 2 novembre, après une prolongation d'une nuit et le départ de certaines délégations conduisant à une suspension des négociations, faute de quorum.
- ▶ Un échec pour l'évaluation des progrès accomplis dans l'élaboration des cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité : à l'issue de la COP, date butoir de leur remise, quarante-quatre pays ont remis leur stratégie nationale et cent-dix-neuf de grands objectifs (sur les cent-quatre-vingt-seize Parties à la Convention).
- ▶ Un échec de l'élaboration des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen, qui incluaient l'adoption d'indicateurs mondiaux. « Nous regrettons que cette COP n'ait pas permis de mettre en place un mécanisme de suivi des ambitions, ce qui était son enjeu principal » indiquait le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher au journal Les Echos¹6.
- ▶ Un échec sur la question des financements : la création d'un nouveau fonds dédié à la biodiversité indépendant du Fonds mondial pour l'environnement est une question renvoyée à la prochaine COP en 2026. Dernier sujet abordé lors des négociations, toujours marqué par de fortes oppositions Nord/Sud, la question a été reportée pour le motif de quorum non atteint¹¹. Comme l'analysait Sébastien Treyer de l'IDDRI « ce signal négatif va retentir sur les autres négociations environnementales de la fin d'année (climat, plastiques, désertification), car il met

 $<sup>^{17}</sup>$  Le Monde, 2 novembre 2024 « La COP16 se termine à Cali, échec des négociations sur le financement » : lien



<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir la plainte : <u>lien</u>

<sup>16</sup> Anne Feitz, Les Echos, 2 novembre 2024, « A Cali, la COP16 sur la biodiversité s'achève sans accord sur le financement » : lien

en évidence un profond désaccord sur la possibilité même, politique et technique, de faire des transferts Nord-Sud d'une manière entièrement différente ».

- ▶ Un accord concernant le partage des avantages liés à l'utilisation de l'information de séquençage numérique des informations génétiques grâce à la création du « Fonds Cali ». Conformément au projet de décision en date du 1er novembre :
  - Les utilisateurs des informations numériques sur les ressources génétiques dans les secteurs qui en tirent directement ou indirectement des bénéfices dans leurs activités commerciales devraient y contribuer en y versant une partie de leurs bénéfices ou de leurs revenus selon leur taille. A titre indicatif, cela devrait représenter une contribution à hauteur de 1% de leurs bénéfices ou de 0,1% de leurs revenus. Cette contribution se ferait à titre volontaire.
  - Les seuils et taux de contribution seront établis lors de la COP 17 et seront ensuite réexaminés périodiquement.
  - Les secteurs auxquels ces utilisateurs sont susceptibles d'appartenir sont les produits pharmaceutiques, les nutraceutiques (compléments alimentaires et de santé), les cosmétiques, la sélection animale et végétale, la biotechnologie, les équipements de laboratoire associés au séquençage et à l'utilisation des informations numériques sur les ressources génétiques, y compris les réactifs et fournitures, ainsi que les services d'information, scientifiques et techniques liés aux informations numériques sur les ressources génétiques, incluant l'intelligence artificielle.
  - Les utilisateurs devraient également partager les bénéfices non monétaires pour soutenir le renforcement des capacités et priorités techniques.
  - Les bases de données publiques, les institutions académiques et de recherche publique ne sont pas tenues de contribuer financièrement à ce fonds.
  - Ce fonds sera placé sous l'égide de l'ONU et répartira l'argent récolté pour moitié aux pays en développement et pour moitié aux peuples autochtones<sup>18</sup>.
  - Les Parties et les non-Parties sont invitées à prendre des mesures administratives, politiques ou législatives, conformes à la législation nationale, pour encourager les contributions des utilisateurs relevant de leur juridiction au fonds mondial.
- L'adoption d'un mécanisme volontaire n'allait pas de soi, beaucoup de pays (notamment les pays fournisseurs de ces informations) s'étant positionnés en faveur d'un mécanisme de contribution obligatoire pour les entreprises. Plusieurs Parties, notamment l'UE, le Japon et le Canada, se positionnaient quant à eux en faveur d'un mécanisme volontaire.
- ▶ Cette décision s'accompagne désormais de plusieurs enjeux pour la rendre opérationnelle :
  - Un enjeu de définition: à ce jour, les notions et termes « information de séquençage numérique des informations génétiques », « utilisation » ou « utilisateur commercial » ne sont pas définis. Cela pose une question de périmètre quant à ce qui est inclus ou non dans les « informations de séquençage numérique des informations génétiques ». Il y a également un enjeu de définition des secteurs et de ce que signifie tirer avantage « directement » ou « indirectement » de ces informations.
  - Les taux de contribution, donnés pour l'instant à titre indicatif, devraient être précisés par des études d'impact selon les secteurs afin de les ajuster.
  - Un enjeu d'articulation et d'alignement entre la décision finale adoptée et les législations nationales afin de créer un cadre international uniforme.
  - Les modalités d'allocation des fonds récoltés, notamment aux pays en développement, et les projets soutenus devraient être précisés.



18 France 24, 2 novembre 2024 « Fin de la COP16 à Cali, échec des négociations sur le financement de la protection de la nature » : lien

- La **transparence** du Fonds ainsi que des modalités de contribution fluides constitueront des éléments clés pour une appropriation par le secteur privé.
- ▶ Un accord pour les peuples autochtones : la création d'un organe subsidiaire leur assurant une représentation officielle et permanente dans les négociations internationales relatives à la biodiversité <sup>19</sup>. « Un moment sans précédent dans l'histoire des accords multilatéraux sur l'environnement » d'après Camila Romero des peuples Quechuas du Chili¹8.
- ▶ Un accord mondial visant à identifier et conserver les zones marine d'importance écologique en eaux internationales, après huit ans de négociations. Un groupe consultatif international d'experts a été créé pour superviser l'identification et la mise à jour des zones marines d'importance écologique et biologique en coordonnant les efforts de conservation dans les zones internationales. Avec le soutien financier de pays comme l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Norvège et la Suède, des ateliers scientifiques et techniques seront organisés à cet effet²o. La Présidente de la COP 16, Susana Muhamad, commentait « Cet accord renforce le traité sur les zones marines hors juridictions nationales, donnant à l'Assemblée des Nations unies le pouvoir de continuer à réguler la biodiversité marine. De plus, il établit un accord entre les parties pour que la définition des zones marines d'importance écologique, stratégique pour le monde, repose sur des critères scientifiques et techniques, et non géopolitiques »²¹.
- Les Parties ont confié à l'Arménie la présidence de la COP 17, qui se tiendra en 2026, plutôt qu'à l'Azerbaïdjan.

## 4. Représentation des acteurs économiques

- ▶ La zone verte, dédiée à la participation de la société civile, des ONG et du secteur privé, a enregistré une participation record, comme s'en félicitait Susana Muhamad, ministre de l'Environnement de Colombie et Présidente de la COP 16 : « De plus, nous avons réuni la plus haute représentation de peuples autochtones, de communautés et du secteur privé jamais vue dans une COP sur la biodiversité. C'est définitivement la COP du Peuple, ce qui montre une appropriation sociale des questions essentielles pour la protection et la préservation de la nature ». Au total, ce sont plus de 3 000 représentants du secteur privé qui ont été accrédités (dont 800 venus de Colombie)<sup>22</sup>.
- ▶ Plusieurs réseaux d'entreprises français ont fait le déplacement : Entreprises pour l'Environnement (EpE), l'Institut de la finance durable (IFD) et Orée. Dans leurs délégations, les entreprises suivantes : Accor, Amundi, Ardian, AXA, BCG, BNP Paribas, BPCE, CDC, CMA CGM, Crédit Agricole, EDF, Egis, Engie, ERM, Kering, LVMH, Michelin, Schneider Electric, Société Générale, Technip Energies, Veolia, Vinci, Wavestone...
- Business for Nature, une coalition internationale regroupant plus de 100 organisations partenaires et entreprises, a publié un <u>business statement signé par plus de 230 entreprises et institutions financières</u> au niveau mondial appelant à un renforcement des politiques, incitations et législations nécessaires à l'action des entreprises pour stopper et inverser l'érosion de la biodiversité. Cette déclaration était accompagnée de <u>recommandations politiques</u>.
- La zone bleue, dédiée aux négociations, a accueilli le <u>Business & Biodiversity Forum</u> le dimanche 27 octobre et le <u>Business and Finance Day</u> le 28 octobre.
- ▶ Messages clés formulés en ouverture du Business & Biodiversity Forum :
  - Susana Muhamad, ministre de l'Environnement de Colombie et Présidente de la COP, a souligné l'importance d'adopter des approches plus intégrales et d'explorer comment la

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Site de la COP 16, 28 octobre 2024 : <u>lien</u>



<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Marion Torquebiau, Les Echos, 2 novembre 2024, « COP16 : les autochtones reconnus pour leur rôle dans la protection de la biodiversité » : lien

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Site de la COP 16, 31 octobre 2024 « Après huit ans de négociations, la protection des zones marines clés pour la biodiversité est approuvée lors de la COP16 » : lien

<sup>21</sup> Site de la COP 16, 31 octobre 2024, « Les négociations progressent dans la dernière ligne droite de la COP16 » : lien

nature peut inspirer une transformation systémique de l'économie et des modèles d'affaires. Elle a invité le secteur privé à être un allié clé dans la conservation de la biodiversité et dans le développement d'une nouvelle économie axée sur la restauration de la nature.

- Peter Baker, Président du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), a insisté sur le fait qu'il faut aller au-delà de la simple décarbonation, restaurer la nature étant essentiel pour préserver l'équilibre de la planète, ainsi que sur l'importance d'intégrer la biodiversité comme priorité dans les chaînes de valeur. Il a également adressé ses remerciements au pays hôte « Merci de nous avoir fait sentir les bienvenus. Dans le passé, j'ai assisté à des sommets sur la biodiversité où les entreprises n'étaient pas les plus accueillies, mais ici, c'est complètement différent ».
- Interventions des entreprises françaises lors de side-events (liste non exhaustive) :

Evénement	Organisateur	Intervenant
Business & Biodiversity Forum		Alexandre Marty, EDF
Business & Finance Day		Antoine Sire, BNP Paribas
How to report on biodiversity progress and meet target 15 of the Kunming Montreal Agreements?	EpE/IFD/OREE/ TNFD	Nicolas Boquet, <b>AFEP</b> Isabelle Combarel, <b>Arkea Capital</b> Stéphanie Paquin-Jaloux, <b>Schneider Electric</b> Martin Powell, <b>AXA Group</b>
Reporting on biodiversity: a Quebec- France dialogue	IFD/Finance Montréal	Arthur Campredon, CDC Biodiversité Karen Degouve, FBF
Mobilising private financial resources to protect corals	IFD	Stéphane Godier, <b>AXA Climate</b> Camille Maclet, <b>BNP Paribas</b>
Fighting deforestation: an overview of financial players' strategies	IFD	Marguerite Culot, <b>CDC</b> Karen Degouve, <b>FBF</b>
Workshop on the alignment of business strategies with the Global Biodiversity Framework	WBCSD	CDC
Biomass: a solution for ecological transition?	ЕрЕ	Sébastien Soleille, <b>BNP Paribas</b> Julien Tigani, <b>Technip Energies</b> Claire Tutenuit, <b>EpE</b>
Enabling Nature-Positive Strategies in the Transport Sector	Infrastructure Ecology Network Europe	Hélène Marotine, <b>act4nature</b> <b>international</b> (dont le MEDEF est partenaire)



## Annexe I – Cibles à horizon 2030 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

#### AXE 1: REDUIRE LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE

- 1 Réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité à un niveau proche de zéro d'ici à 2030.
- 2 D'ici à 2030, au moins 30% des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés font l'objet de mesures de remise en état efficaces.
- 3 D'ici à 2030, au moins 30% des zones terrestres, des eaux intérieures, marines et côtières sont dûment conservées et gérées via la mise en place d'aires protégées.
- 4 Faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues, assurer leur rétablissement et leur conservation.
- 5 Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et écosystèmes et en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes.
- 6 Eviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes (EEE) et réduire au moins de moitié les taux d'introduction et de propagation des EEE connues ou potentielles d'ici à 2030.
- 7 Réduire les risques liés à la pollution et ses incidences négatives provenant de toutes les sources d'ici à 2030, notamment en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement et les risques globaux liés aux pesticides et produits chimiques particulièrement dangereux.
- 8 Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer sa résilience grâce à des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe naturelle.

## AXE 2 : SATISFAIRE LES BESOINS DES POPULATIONS GRACE A L'UTILISATION DURABLE ET AU PARTAGE DES AVANTAGES

- 9 Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations.
- 10 Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières (e.g. intensification durable, agroécologie) contribuant notamment à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire.
- 11 Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations (i.e. les services écosystémiques).
- 12 Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées.
- 13 Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. D'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés.



#### AXE 3: OUTILS ET SOLUTIONS EN MATIERE DE MISE EN ŒUVRE ET D'INTEGRATION

- 14 Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples en valeur dans les politiques, réglementations, la planification, le développement, les stratégies, les évaluations à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et cibles du cadre.
- 15 Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :
  - Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et valeur ainsi que leurs portefeuilles ;
  - Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ;
  - Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que besoin.
- 16 Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et leur donner les moyens de le faire (cadres politiques, législatifs, réglementaires, éducation, accès à l'information) et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire, limitant significativement la surconsommation et en diminuant considérablement la production de déchets.
- 17 Créer et renforcer les capacités dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique et à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages.
- 18 D'ici à 2025, recenser les incitations préjudiciables à la biodiversité et les réduire substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030 et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.
- 19 Augmenter progressivement les ressources financières provenant de toutes sources, publiques et privées, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, notamment en s'employant à :
  - Augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés pour le porter à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 :
  - Accroître significativement la mobilisation des ressources nationales via la mise en œuvre de plans nationaux de financement ou instruments similaires ;
  - Tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, encourager le secteur privé à investir, notamment grâce à des fonds à impact et autres instruments;
  - Promouvoir des systèmes innovants : paiements pour services écosystémiques, obligations vertes, crédits et compensations en matière de biodiversité, mécanismes de partage des avantages ;
  - Tirer le meilleur parti des avantages connexes et synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;
  - Renforcer les actions collectives, les approches non commerciales, la coopération et la solidarité de la société civile ;
  - Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.



- 20 Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire.
- 21 Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles pour favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité.
- 22 Assurer une représentation et une participation pleines et entières équitables, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité.
- 23 Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre.

## Annexe II - Explication des enjeux

Stratégies et plans d'action nationaux (SPANB) et mécanismes de planification, de suivi d'établissement des rapports et d'examen

À la suite de l'adoption de l'Accord de Kunming-Montréal, les Parties à la Convention avaient jusqu'à la COP 16 pour soumettre leurs stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB) alignés sur les objectifs et cibles du cadre mondial ou, à défaut de ne pouvoir en fournir à cette échéance, des objectifs nationaux (mécanismes de planification).

L'UE, via sa <u>stratégie en faveur de la biodiversité à horizon 2030</u>, et la France, via la <u>Stratégie</u> National Biodiversité 2030, ont été parmi les premiers à déposer leur SPANB.

Ces outils devaient faire l'objet d'une analyse globale afin d'évaluer la contribution de l'ensemble des Parties à la mise en œuvre du cadre mondial à l'occasion de la COP 16. Un examen global des progrès collectifs réalisés, y compris les moyens de mise en œuvre, sera réalisé aux COP 17 et 19 (mécanismes d'examen) sur la base des rapports nationaux (mécanismes d'établissement des rapports).

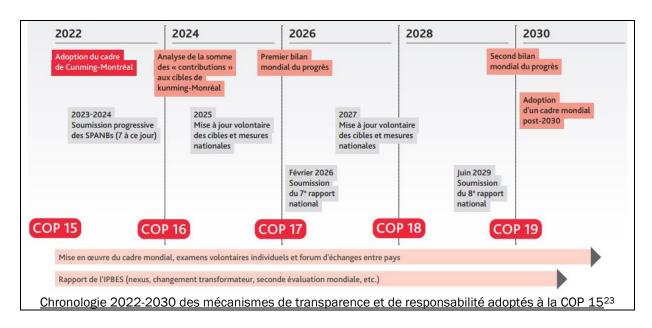
Pour ce faire, les Parties à la Convention devaient, lors de la COP 16, s'accorder sur les indicateurs qui permettront d'évaluer les progrès réalisés pour chacun des quatre objectifs et vingt-trois cibles composant le cadre mondial (mécanisme de suivi). Ces indicateurs comprennent :

- ▶ Des indicateurs phares : un ensemble minimal d'indicateurs de haut niveau qui serviront à la planification et au suivi des progrès ;
- ▶ Des indicateurs au niveau mondial permettant de suivre le nombre de pays qui ont entrepris des activités spécifiques ;
- ▶ Des indicateurs de composantes : indicateurs facultatifs qui, associés aux indicateurs phares, couvrent les composantes des objectifs et cibles du cadre mondial ;
- ▶ Des indicateurs complémentaires : indicateurs facultatifs pour une analyse thématique ou approfondie de chaque objectif et cible.

De premiers indicateurs avaient été recensés à la COP 15 (<u>décision 15/5 du 19 décembre 2022</u>) et un groupe d'experts techniques mandaté pour poursuivre l'élaboration et l'opérationnalisation de ces indicateurs. Celui-ci a remis ses <u>propositions d'ajustement</u> en amont de la COP 16.

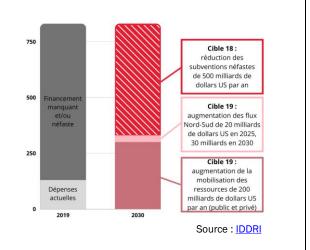
Concernant les mécanismes de planification, d'établissement des rapports et d'examen, des lignes directrices avaient été adoptées à la COP 15 (<u>décision 15/6 du 19 décembre 2022</u>). Les mécanismes d'examen mondiaux devaient également être précisés lors de la COP 16.





#### Mobilisation des ressources et mécanisme de financement

L'un des objectifs phares de l'accord de Kunming-Montréal consiste à combler le déficit de financement de la biodiversité s'élevant à 700 Mds USD/an (objectif D). Pour ce faire, le cadre mondial à horizon 2030 prévoit de réduire substantiellement et progressivement les incitations subventions néfastes à la biodiversité d'au moins 500 Mds USD/an (cible 18) tout en mobilisant d'ici à 2030 des ressources financières de toutes les sources, nationales et internationales, publiques et privées, à hauteur d'au moins 200 Mds USD/an, incluant une augmentation des flux Nord-Sud (cible 19).



A la COP 15 a été adoptée une **stratégie de mobilisation des ressources** établissant les premiers jalons pour 2023-2024 (<u>décision 15/7 du 19 décembre 2022</u>). Une stratégie actualisée devra être présentée à la COP 16 pour adoption. Cette stratégie sera ensuite révisée à l'occasion de chaque COP en fonction du bilan mondial réalisé.

Parmi les premiers jalons : la création d'un fonds dédié à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité au sein du Fonds mondial pour l'environnement (ou Global Environment Facility, GEF) en 2023. Cette décision fut le fruit de vives négociations et tensions entre pays du Sud et du Nord. Les premiers, notamment les Etats africains, le Brésil, l'Inde et l'Indonésie, dénonçaient des conditions d'accès au FEM longues et complexes et appelaient à une hausse conséquente des financements Nord-Sud par le biais d'un nouveau mécanisme complétant le FEM. L'UE et la France s'y sont fermement opposés, assurant qu'il serait plus efficace et rapide de réformer le mécanisme existant <sup>24</sup>. La France a réalisé un important travail d'influence lors de ces négociations, comme le rapportait Sylvie Lemmet lors de son audition au Sénat « Grâce à l'ancien

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Perrine Mouterde, Le Monde, 16 décembre 2022, « A la COP 15, l'idée de créer un fonds pour financer la biodiversité divise les négociateurs » : <u>lien</u>



11

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> IDDRI, Compte-rendu de l'événement du 12 mars 2024 « De la COP 15 à la COP 16, quelles avancées dans la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité » : <u>lien</u>

ministre Béchu, la position européenne [...] a été respectée à la COP 15 »<sup>25</sup>. Le *Global Biodiversity Framework Fund* (GBFF) a été lancé en août 2023 et dispose de son propre organe de gouvernance. Il est ouvert aux financements de toutes sources. Néanmoins, lors de cette même audition, Sylvie Lemmet rapportait que **certains pays « jugeant cette solution insuffisante, appellent désormais à un nouveau fonds hors du GEF. C'est là un sujet politique et symbolique ».** 

Dans son étude commandée par la Commission ENVI<sup>26</sup>, le *Policy Department for Economic, Scientific and Quality of Life Policies* indiquait que cela laissait trois options :

- ▶ Créer un nouveau fonds, une option soutenue par les pays africains et le Brésil ;
- ▶ Initier des négociations qui aboutiront à la COP 17 ;
- ▶ Maintenir le GBFF administré par le FME, une option soutenue par l'UE<sup>27</sup> et les pays du Nord.

La suppression progressive des subventions néfastes avait également été un point particulièrement bloquant lors de la COP 15, comme le rapportait une source française à Contexte, en indiquant « Pour une raison simple : enlever des subventions, c'est aussi des révoltes sociales. »<sup>28</sup>

#### Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques

Le Protocole de Nagoya, adopté en 2010, encadre l'accès matériel et l'utilisation physique des ressources génétiques (e.g. séquences d'ADN, d'ARN, d'acides aminés provenant de microorganismes, végétaux et animaux) via un mécanisme bilatéral de partage des avantages. Désormais, il est possible de télécharger des séquences génétiques à partir de bases de données publiques, de les reconstruire puis de les utiliser, de la même manière qu'un gène qui aurait été extrait directement d'un organisme physique. Les pays fournisseurs de ces ressources génétiques dénoncent cet accès dématérialisé qui constitue selon eux une faille en faveur de l'exploitation commerciale et qui contrevient aux principes du Protocole de Nagoya, l'accès libre aux ressources génétiques numériques n'obligeant plus l'utilisateur à convenir de conditions de partage des avantages auprès du fournisseur 29. L'information de séquençage numérique, outre les applications pour la recherche, est très utilisée par les secteurs de la pharmacologie, de la cosmétique et de l'industrie agro-alimentaire.

Aussi, à la COP 15, les Parties se sont entendues pour établir un mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris un fonds mondial (décision 15/9 du 19 décembre 2022).

S'il y a consensus sur le fait que le secteur privé devrait être le principal contributeur du fait des profits économiques réalisés grâce à l'utilisation des informations de séquençage numérique, des désaccords surviennent quant à la façon dont cette contribution devrait être effectuée : contribution volontaire, taxe sur les ventes des produits des entreprises, prélèvement sur le chiffre d'affaires mondial des entreprises fortement dépendantes de leur utilisation... Selon les estimations, les fonds collectés représenteraient entre un et dix milliards de dollars par an. Ces fonds devraient être utilisés pour la conservation de la nature et au bénéfice des communautés locales<sup>30</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Louise Guillot, Politico, 18 octobre 2024, « Everything you need to know about the 'other' COP" : <u>lien</u>



12

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Sénat, Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, 16 octobre 2024, Compte-rendu de l'audition de Sylvie Lemmet, Ambassadrice déléguée à l'environnement, et Sylvie Goulard, Coprésidente de l'*International Advisory Panel on Biodiversity Credits* (IAPB), sur les enjeux de la COP16 : <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> European Parliament, Policy Department for Economic, Scientific and Quality of Lide Policies, Study requested by the ENVI committee, October 2024, "Issues at stake at the COP16 to the Convention on Biological Diversity": <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Voir le mandat de négociation pour la délégation acté par le Conseil de l'UE le 14 octobre 2024 : <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Maïwenn Lamy, Victor Roux-Goecken, Contexte, 21 octobre 2024, "Biodiversité : tout pour être calé sur la COP16 de Cali » : <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD), juillet 2021, « Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques » : lien

Ainsi, à la COP 16, les négociations ont porté sur<sup>31</sup>:

- ▶ Les modalités de contribution des entreprises : volontaire ou obligatoire ?
- Les bénéficiaires du fond : tous les pays ou seulement les pays du Sud ?
- ▶ Les interactions avec le partage des avantages non monétaires (technologies)
- ▶ Le rôle des bases de données
- La gouvernance du Fonds : hébergement par le Fonds pour le cadre mondial sur la biodiversité ou création d'un nouveau fonds ?

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, Dossier de presse, octobre 2024, « COP 16 Biodiversité »: lien

